

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs du Pas-de-Calais

Plate-forme nationale collaborative des sites & repères de crues



*Plateforme nationale collaborative
des sites et repères de crues*



ACTUALITÉS

RECHERCHE

CONTRIBUER

GLOSSAIRE

REPÈRES DE CRUES ?

PROFIL

Service de Prévisions des Crues du bassin Artois-Picardie
<http://www.vigicrues.gouv.fr>

VIGICRUES



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement*

Contexte réglementaire

Loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages → Article L563-3 du code de l'environnement

Où? Dans les zones exposées au risque d'inondations

Qui? le maire / l'EPCI compétent, avec l'assistance des services de l'Etat compétents

Quoi?

- Faire l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal
- Etablir les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines.
- Matérialiser, entretenir et protéger ces repères (par

*Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement*
commune / EPCI



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Conditions d'implantation des repères de crues

Comment? (décret du 14 mars 2005)

Les repères de crues sont :

- répartis sur l'ensemble du territoire de la commune exposé aux crues
- visibles depuis la voie publique.

Leur implantation s'effectue prioritairement :

- dans les espaces publics
- notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés





Plate-forme nationale

Elle offre 3 types d'utilisation :

- La consultation des données
- La contribution
- L'administration de la base et des droits associés

Avec différents profils :

- Visiteur
- Contributeur
- Contributeur expert
- Gestionnaire
- Administrateur métier
- Administrateur technique



*Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement*

Contenus principaux

Sites & repères sont dans une et une seule unité de gestion
→ ex : Bassin Artois-Picardie

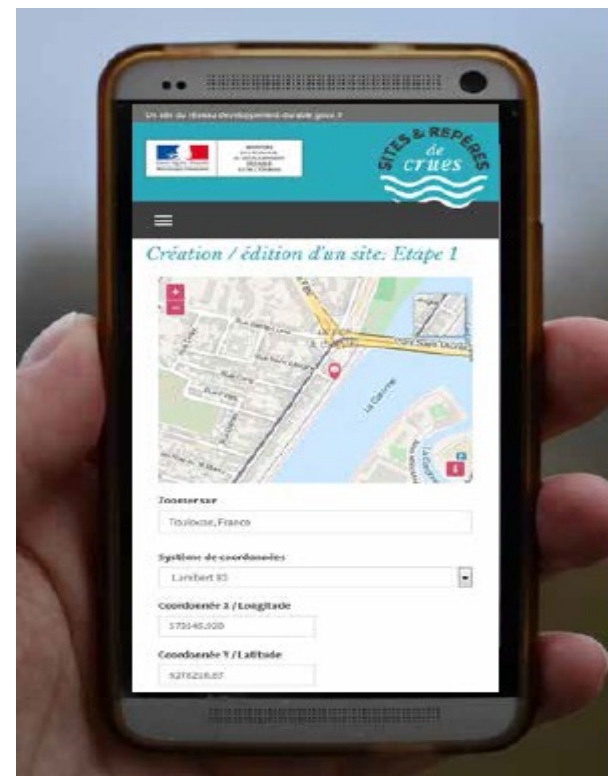
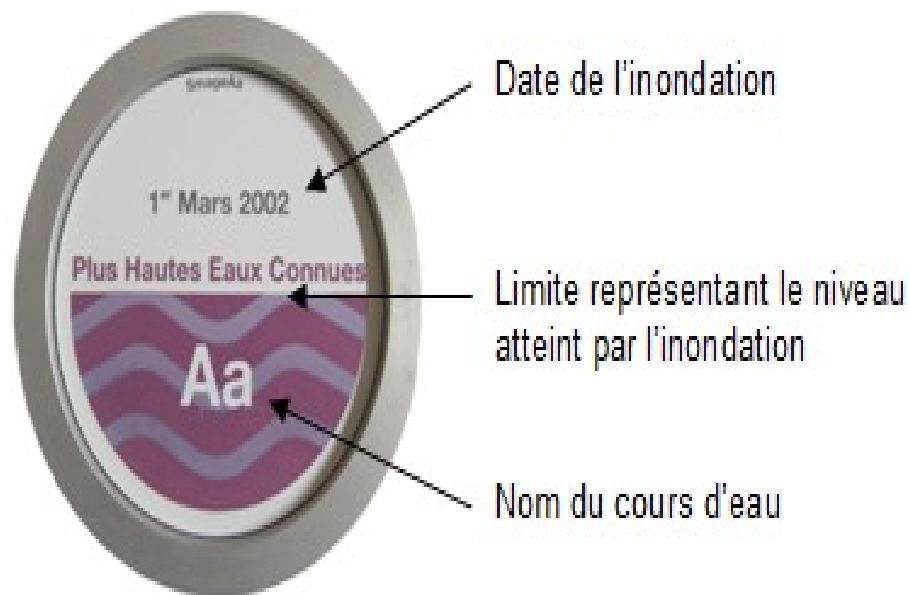
Recherche :

- Par site : localisation support d'un ou plusieurs repères de crues
- Par repère (marque physique)

Nivellement associé à chaque repère (type de mesure, hauteurs relatives ou absolues...)

- Hydrographie : mer / cours d'eau concerné
- Descriptif crue à l'origine du repère (les + importantes)
- Source du repérage (contributions internautes, campagnes de relevés de terrain...)
- Organisme ayant fait le repérage
- Données relatives aux photos associées au repère

Illustrations



Exemple de repère (SMAGEAa)

Contribution au recensement

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Statuts des données



Vérifié, non expertisé



Vérifié avec expertise
"approximative ou
douteuse"



Vérifié avec expertise
"invraisemblable"



Vérifié avec expertise
"valable"



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement*

Merci pour votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement*